Énergie: coopération internationale, programme pluriannuel SYNERGY 1998-2002

1997/0369(CNS) - 23/09/1998

La commission a adopté le rapport touchant aux programmes pluriannuels dans le secteur de l'énergie : il porte sur la simplification et la coordination de la politique énergétique et permettent d'identifier les priorités. Le rapport de M. André SOULIER (PPE, F) porte sur le programme pluriannuel pour la coopération internationale dans le secteur de l'énergie (SYNERGY). Pour le rapporteur, il est plus nécessaire que jamais, d'instaurer une coopération internationale dans le domaine de la politique énergétique. Si les réserves mondiales d'énergie sont encore suffisantes, elles doivent être gérées rationnellement. Aider les pays tiers à maîtriser production et consommation d'énergie par la mise en oeuvre de politiques énergétiques, tels sont les objectifs de la coopération énergétique mise en place par le programme SYNERGY. Les amendements approuvés portent sur la complémentarité de SYNERGY avec d'autres programmes communautaires, sur les aspects budgétaires et sur le rôle du PE. Ce programme devrait être doté de quelque 18% du budget total attribué au programme-cadre énergie.